

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-66-PD1

Aux personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-66-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin d'inclure certains secteurs boisés à l'intérieur des zones « Parcs et terrains de jeux » Pa25 (avenue Civic Centre) et Pa51 (avenue Augusta):

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **6 avril 2021**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-66-PD1, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin d'inclure certains secteurs boisés à l'intérieur des zones « parcs et terrains de jeux » Pa25 (avenue Civic Centre) et Pa51 (avenue Augusta) ».
2. L'assemblée publique de consultation doit être remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis. En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires par écrit relativement à ce projet de règlement auprès du service des affaires juridiques et du greffe (451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec H9R 3J3) ou à l'adresse courriel greffe@pointe-claire.ca, au plus tard le 30 avril 2021 à 16h30.
3. Cet amendement au Règlement PC-2775 est fait dans le but d'attribuer un zonage « Parcs et terrains de jeux » aux deux secteurs boisés suivants afin d'assurer leur pérennité comme milieu naturel protégé :

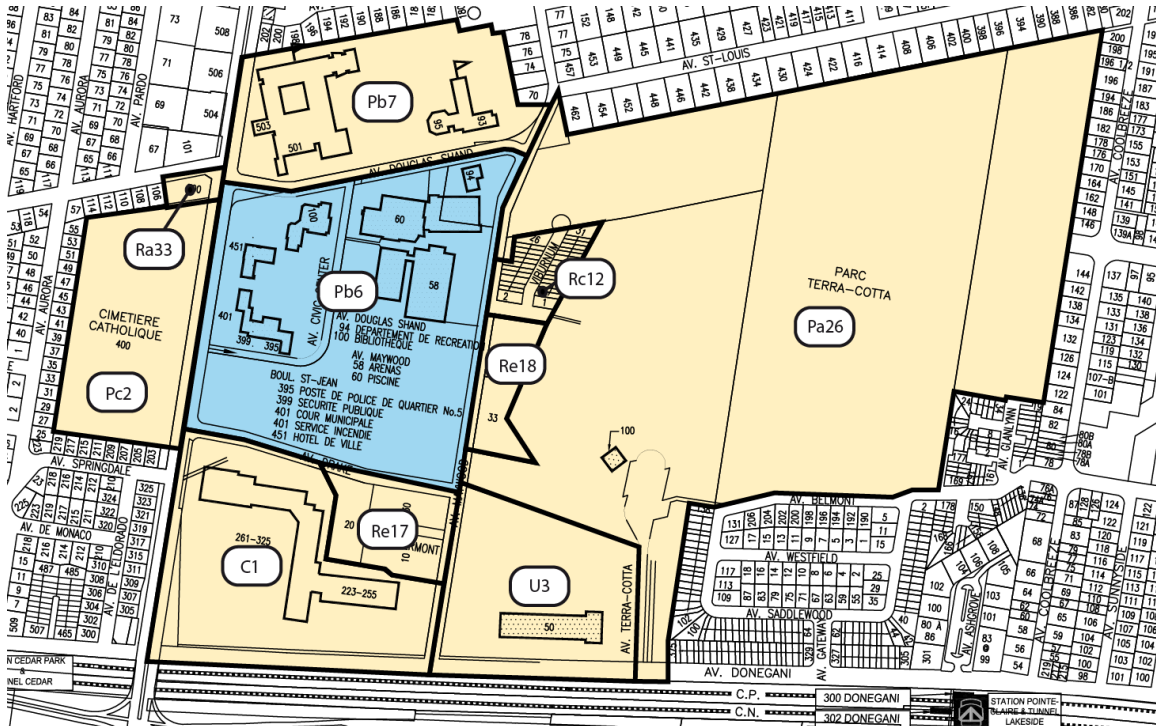
• Le boisé situé entre les avenues Civic Centre et Drake, en créant la nouvelle zone parc Pa25;

• Le boisé situé entre le parc Augusta sur l'avenue Delmar et le terrain de l'école secondaire Horizon, en agrandissant la zone parc Pa51.
4. Les dispositions des articles 1, 2 et 3 relatives aux limites de zones et aux usages autorisés sont sujettes à approbation référendaire.
5. Le [projet de règlement](#) et les illustrations des zones concernées et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

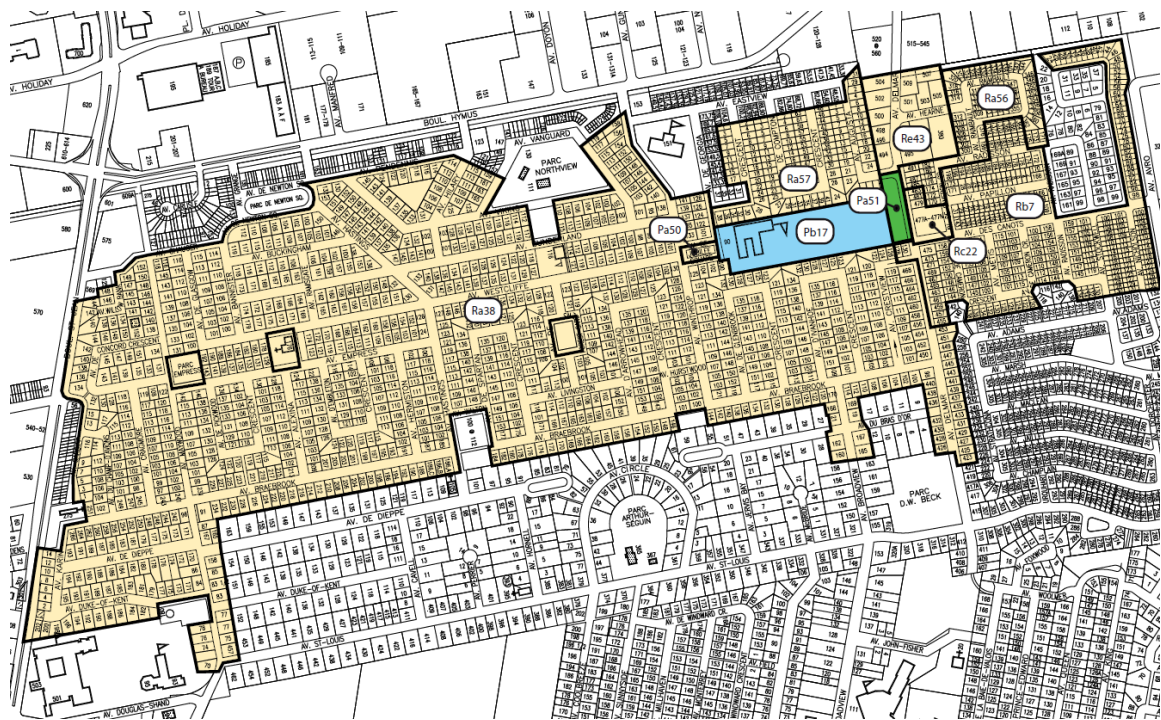
La description sommaire des zones concernées est ci-après indiquée:

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description des zones concernées / Description of concerned zones
Pb6 (Articles / Sections 1 & 2)	Ra33, Rc12, Re17, Re18, C1, Pa26, Pb7, Pc2, U3	Au sud de l'avenue Douglas-Shand, à l'est du boulevard Saint-Jean, au nord de l'avenue Drake et à l'ouest de l'avenue Maywood. South of Douglas-Shand Avenue, east of Saint-Jean Boulevard, north of Drake Avenue and west of Maywood Avenue.
Pb17 & Pa51 (Article / Section 3)	Ra38, Ra56, Ra57, Rb7, Rc22, Re43, Pa50	Au sud de l'avenue Augusta, à l'est de l'avenue de Jubilee Square, au nord de l'avenue Crestview et à l'ouest de l'avenue Delmar. South of Augusta Avenue, east of Jubilee Square Avenue, north of Crestview Avenue and west of Delmar Avenue

Zone Pb6

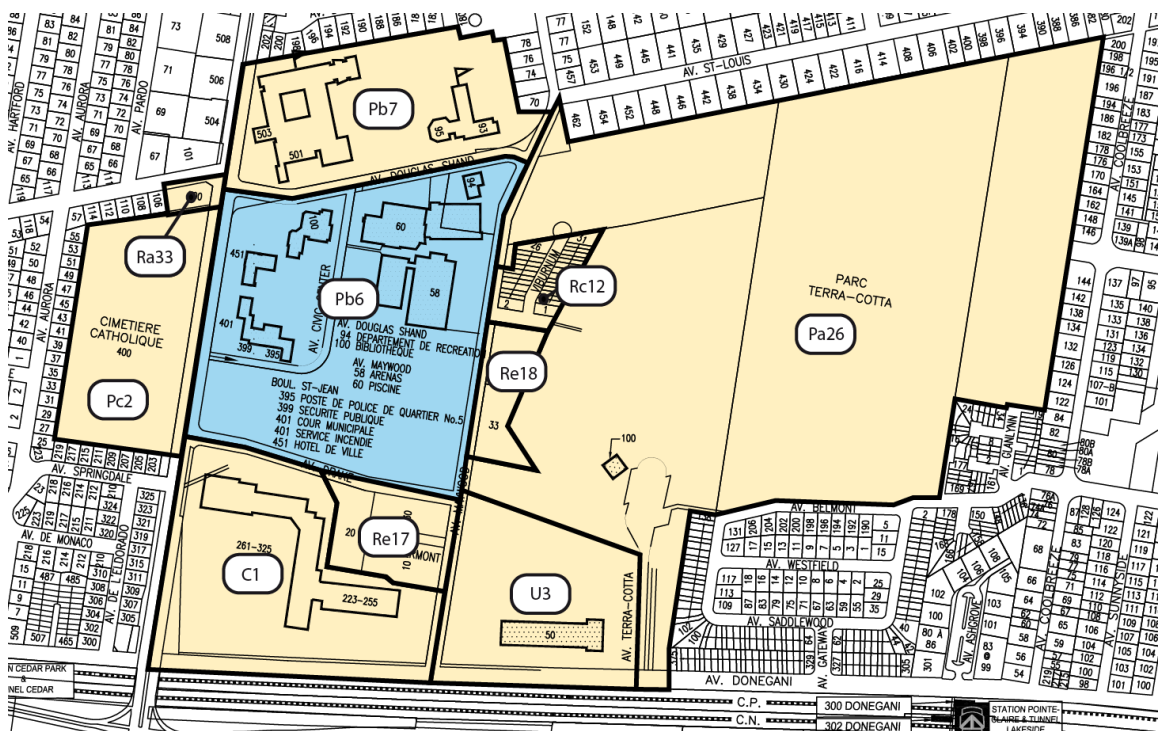


Zones Pb17 & Pa51

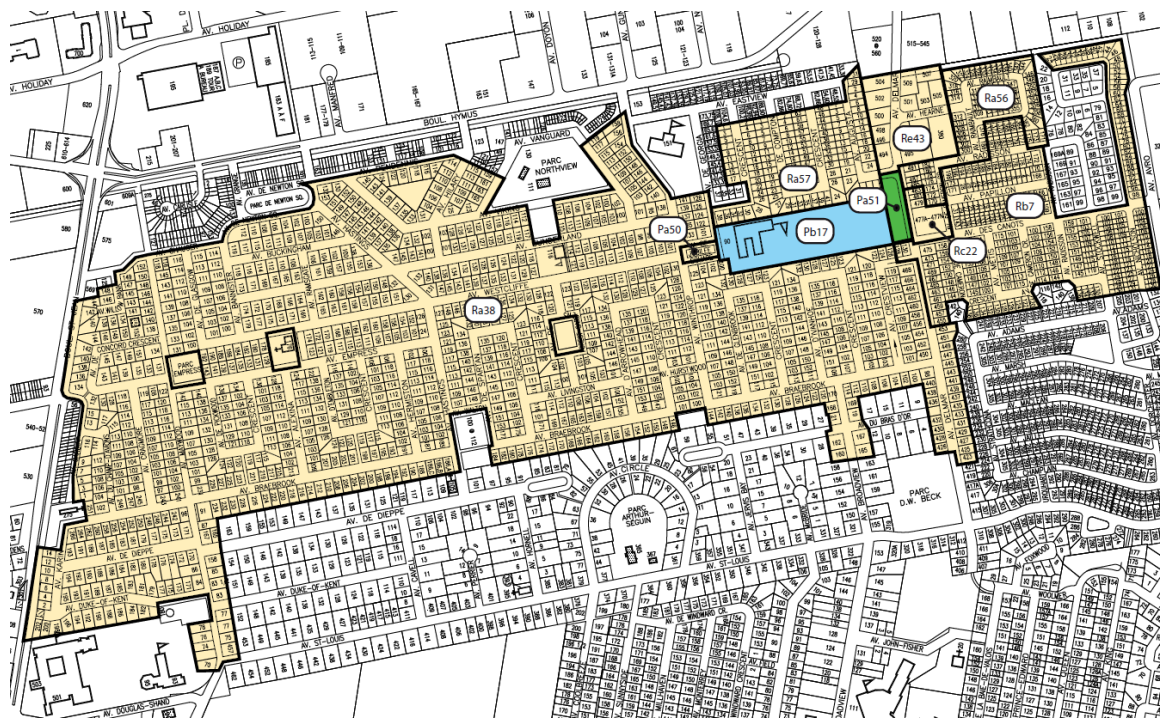


Donné à Pointe-Claire, ce 14 avril 2021.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk



Zones Pb17 & Pa51



Given in Pointe-Claire, April 14, 2021.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk